



Les permissions de week-end

Les sorties en permission sont autorisées sur avis médical et décision du Directeur. Elles débutent le vendredi à 17h et ne peuvent pas dépasser la durée légale de 48h.

Vous devez impérativement avertir l'infirmier :

- Au moment de votre départ : pour réaliser l'enregistrement informatique de votre sortie, recevoir les consignes et prescriptions médicamenteuses.
- Au moment de votre retour : pour réaliser l'enregistrement informatique de votre retour.

Les transports sanitaires sont à la charge du patient. La responsabilité de l'hôpital n'est plus engagée sur votre temps de permission.

FORMALITES DE SORTIE

Il est fortement conseillé **d'anticiper votre sortie** : kinés, soins ou aides à domicile, aménagements, etc.

Une assistante sociale peut vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez la joindre par téléphone au 04 32 75 38 19.

Le jour de votre sortie, il vous est demandé :

- *d'une part, de passer au bureau des infirmières pour récupérer vos documents de sortie*
- *d'autre part, de vous rendre au service de gestion administrative du patient pour régulariser votre hospitalisation et récupérer votre bulletin de situation.*

Afin d'améliorer la qualité de nos prestations, nous vous remercions de bien vouloir remplir le **questionnaire de sortie**.



SERVICE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION MPR

(REEDUCATION FONCTIONNELLE)

Pavillon en rez-de-jardin à proximité du « Village »

REGLES DE VIE

Être admis en service de Médecine Physique et de Réadaptation MPR (rééducation) signifie que le retour à domicile est proche.

Aussi, l'objectif de votre prise en charge est l'AUTONOMIE.

Tous les intervenants (médecins, infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, masseur-kinésithérapeutes...) opèrent en ce sens.

Afin que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions et pour le bon fonctionnement du service, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document d'informations.

*Toute l'équipe vous souhaite un agréable séjour en notre compagnie.
N'hésitez pas à nous solliciter pour tous renseignements complémentaires.*

Chef de service MPR: *Dr Emmanuelle ROUGET*

Praticien hospitalier MPR : *Dr Delphine JEROME*

Praticien hospitalier : *Dr Henri LEROUX*

Cadre supérieur de santé : *Mme Sylvie EME*

Cadre de santé : *Mme Sandrine BLANQUET*

Numéros utiles :

- Secrétariat médical : 04 32 75 38 01
- Fax : 04 32 75 38 09
- Secrétariat service social : 04 32 75 33 07
- Mme Anne Fessai, Assistante sociale : 04 32 75 38

SECTEUR MEDICAL ET PARAMEDICAL

Visite des médecins spécialisés en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR):

		Dr ROUGET Chef de Service	Dr JEROME
		Chambres 17-31	Chambres 1-16
Lundi	Matin	X	
	Après-midi		X

Les familles sont reçues par le médecin sur rendez-vous : 04.32.75.38.01.

Votre tenue

Une tenue de ville est exigée pour se déplacer dans l'enceinte de l'établissement et en salle de rééducation.

Préférez des vêtements où vous êtes à l'aise (pantalon, survêtement ou jupe ample) et des chaussures qui tiennent aux pieds.

Les soins

Les soins infirmiers sont nécessaires en postopératoire.

Nous vous remercions d'être présent dans votre chambre à l'heure convenue avec l'infirmière.

Il est **interdit** de garder des médicaments personnels dans vos chambres afin d'éviter toute interférence médicamenteuse.

Pour les traitements particuliers, référez-vous auprès du médecin ou le cas échéant à l'infirmière.

La rééducation :

Obligatoire et 2 fois par jour du lundi au vendredi

Les horaires de rééducation vous sont communiqués par vos rééducateurs (kiné, ergo, orthophoniste...).

La rééducation/réadaptation continue en chambre par les sollicitations du personnel soignant.

Le pack de «glace »

Utilisé pendant les séances de rééducation ou après. Il permet de diminuer les douleurs et l'inflammation.

Le pack est à poser **15 à 20 minutes** sur les parties douloureuses.

N'hésitez pas à le demander au poste de soin et à **le ramener**.

Les bas de contentions

Prescrits par le médecin, ils visent à diminuer le risque de phlébite post-opératoire.

Ils sont placés le matin, après 20 minutes de **position allongée**.

Un soignant vous aidera à les mettre en cas de difficulté.

SECTEUR HOTELIER

Rappel : Il est **INTERDIT** de **FUMER** dans les chambres

repas

	Servi en Chambre	Servi en Salle à manger
Petit déjeuner	≈ 8h00	
Déjeuner		≈ 12h00 // 12H30
Goûter	≈ 16h00	
Dîner	≈ 18h30	

Le déjeuner est servi en chambre sur dérogation médicale.

Les régimes sont supervisés par le service diététique.

Il est interdit de consommer de la nourriture autre que celle fournie par l'établissement.

*Remarque : il est **INTERDIT** de nourrir les animaux du parc.*

La chambre individuelle

La chambre individuelle est payante (tarif à demander au personnel soignant).

Veillez-vous renseigner auprès de votre mutuelle afin de connaître vos droits ainsi que la durée.

Si vos moyens ou votre mutuelle ne vous permettent pas de la financer, vous êtes susceptible, au cours du séjour, de devoir la céder pour une chambre double en fonction des besoins du service.

Les visites

Les visites sont autorisées :

- Du lundi au vendredi de 13h à 20h
- Dimanche et jours fériés de 11h à 20h

En chambre double, 2 visiteurs à la fois sont autorisés.

Pour votre confort, des salons sont à votre disposition.

Les visites sont **INTERDITES** en **SALLE DE REEDUCATION**, prévoyez vos visites en dehors de vos horaires de rééducation.

Code accès WIFI : à demander à la cadre de santé ou au secrétariat

L'accès est gratuit et valable 3 semaines.

Les vols

Afin d'éviter tout risque de vol, il est fortement déconseillé de garder de l'argent ou des objets précieux dans votre chambre.

Des coffres sont mis à votre disposition. Demandez la clé au Cadre de Santé.

L'hôpital décline toute responsabilité.